



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 75189

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la perception par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) d'une redevance à l'occasion des manifestations organisées pour célébrer la fête nationale le 14 juillet. Les collectivités proposent ce jour-là différents types d'événements permettant à la communauté nationale et citoyenne de rappeler les valeurs de la République. Il peut s'agir de défilés, bals, banquets républicains, etc. Or le coût pour les plus petites communes de ce droit au bénéfice de la SACEM peut se révéler exorbitant et les empêcher de mettre en œuvre les actions envisagées. Il lui demande donc si l'exonération existante pour la fête de la musique le 21 juin pourrait être dupliquée le 14 juillet.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75189

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1419

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)